Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 30/01/2015

Date de convocation: 20/01/2015

<u>PRESENTS</u>: M. ZDAN Michel, Mme MANFRINATO Mélissa, Mme RIZZO Nadine, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, Mme LOUPADIERE Lynda, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme ROBECQUE Amandine, M. OLIVA Charles, Mme FLOURY Clara, Mme VILLAESCUSA Sylvie, M. SADJAK Henri, , DA SILVA CORREIA Manuel.

<u>EXCUSES</u>: M. MESPLES Noël (Pouvoir donné à Monsieur LORRAIN), DJOURI Fadhéla (Pouvoir donné à Mme ROBECQUE Amandine), Mme DEMESSANCE Florence (Pouvoir donné à Mme VILLAESCUSA Sylvie)

SECRETAIRE: Mme VILLAESCUSA Sylvie

COMPTE RENDU:

- 1) Approbation des comptes rendus du 03/10 07/11 28/11 20/12
- * Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 03/10/2014 sous réserve de modification à apporter :
 - Point n° 13 : Questions diverses
 - Repas des ainés :
 - « Samedi 13 décembre traiteur BERNAT » MODIFICATIONS APPORTEES (27.50 € / personne)
 - « Orchestre BETTY Danse et karaoké » MODIFICATIONS APPORTEES (500 € la soirée).
- * Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 7/11/2014 sous réserve de modification à apporter :
 - Point n° 8 : Cimetière LOT n° 1 VOIRIE
 - « Après négociation, lors de la 2^{ème} consultation, les entreprises qui ont répondu sont : L'entreprise MARTY : lot n° 1 et lot n° 2» MODIFICATIONS APPORTEES- l'intégration du lot n° 2 vient ici annuler l'offre
 - Point n° 11 : Questions diverses

MODIFICATIONS APPORTEES

- Demande d'une ligne budgétaire pour les fleurs Validé sur budget en cours et à renouveler pour le budget à venir.
- Faire le point sur le recensement par rapport à sa mise en place et qui allait le faire. Monsieur le Maire répond que nous n'avons pas tous les éléments.
- * Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 28/11/2014 sous réserve de modification à apporter :
 - Point n° 11 : Questions diverses

MODIFICATIONS APPORTEES

- * Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 20/12/2014 sous réserve de modification à apporter :
 - Point n° 4 : Indemnités des Trésorières
 - Elus du conseil municipal acceptent le versement des deux indemnités MODIFICATIONS APPORTEES à la majorité.

1 contre

MODIFICATIONS APPORTEES 2 abstentions

- 2) Plan Communal de Sauvegarde

* Mme MANFRINATO Mélissa indique au Conseil Municipal que Monsieur le Maire la chargé d'établir le DICRIM et le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ; il s'agit de faire l'inventaire de tous les risques majeurs qui peuvent avoir lieu dans la Commune (inondations, tempête, incendie, épidémie, usine nucléaire de GOLFECH....) et des comportements individuels, moyens publics et/ou privés pour y répondre.

Le travail consiste à :

- établir les risques faire un inventaire d'anticipation avant / pendant / après.
- En fonction de chacun des risques et chacune des étapes, établir :
 - o Analyser, faire des fiches de conseil (les bons réflexes à utiliser face au danger).
 - O Lister les moyens disponibles, et en suppléments (travail en groupe)
- Trouver les partenaires avec qu'il y aura une négociation de réquisition de matériel
- Rechercher parmi les administrés, des médecins, aide-soignant, personnes qui ont un diplôme de secourisme...

Monsieur le Maire indique que la Commune a des risques identifiés :

- Suivant le PLU et pièces annexes :
 - o sismique (zone orange)
 - Inondation (PPRI)
 - o Nucléaire (Usine GOLFECH)
 - o Transport de matières dangereuses (fioul, canalisation principale de gaz ...)

Le DICRIM (document obligatoire) et le Plan de sauvegarde seront à porter à connaissance des administrés.

Monsieur le Maire demande aux conseillers qui connaissent bien le territoire de GRAZAC d'aider leur collègue afin qu'au prochain conseil une première trame et ébauche du DICRIM soit préétablit.

-3) Déplacement de 2 candélabres d'éclairage public – Aire de loisirs

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCVA a mentionné qu'il n'est plus nécessaire de déplacer les 2 candélabres d'éclairage public de l'aire de loisir car l'entreprise qui est venue voir les travaux pour effectuer l'assainissement qui dessert le versant nord est du chemin du château) a convenu qu'il pouvait effectuer les travaux sans les déplacer.

-4) Vente GAUBERT – Commune de Grazac

* Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur GAUBERT cède à la Commune sa parcelle (N° 288) afin de créer l'accès au cimetière ; en échange, la commune s'engage à profiler la voie, l'entretenir et la laisser accessible aux utilisateurs de la parcelle située en dessous, dans le respect d'une utilisation normale et non destructrice par des engins non adaptés (surcharges). C'est un arrangement de bons procédés équitable pour les 2 parties.

-5) Acquisition foncier pour ordures ménagères

* Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a l'intention de proposer au propriétaire de la parcelle N° 439, d'acquérir une partie de la parcelle afin de créer une aire de regroupement d'O.M. en container enterré ou semi enterré et qui pourrait desservir : « Chemin de la Bourdette – Plaine de la Bourdette – une grande partie du plateau – et du Chemin du château ».

Il précise que c'est un projet à long terme.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au bornage à la charge de la Collectivité et de négocier le prix de vente avec le propriétaire

-6) Eclairage public du terrain de pétanque

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des travaux (éclairage économique du terrain de pétanque) déduit de la subvention est estimé à 1487.80 € HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-7) Déplacement du bureau de vote pour les élections

- * Ne voyant rien arriver concernant le déplacement du bureau de vote pour les élections à l'école maternelle, le service concerné a été relancé. Notre première demande n'a pas été jugée recevable.
 - Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les motifs et de redemander ce déplacement pour les élections de 2016. Il sera donc évoqué :
 - Parking de la Maire trop exigu pour un nombre d'électeur; le parking de l'école répondrait mieux aujourd'hui au nombre d'électeur (470)
 - L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans le bureau de vote serait alors assurée

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-8) Questions diverses

- * Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de tous les remerciements des personnes âgées pour l'attention que le CCAS a apportée en offrant des boites de chocolat.
- * Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association GRAZAC LOISIRS et nomme les membres du bureau :

Présidente: Mme CURY Laurence Trésorier: Mme GARRIGUES Evelyne Vice-Trésorier: Monsieur LAFAILLE André Secrétaire: Monsieur DERRIEUX Guillaume

Séance levée à 23h

Approuvé le 25 avril 2015 à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	